

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Date convocation : 05/12/2024

Date affichage : 05/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, BOUTOT Daniel, RODRIGUES Antonio, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEULT Philippe, DEPRAETE-BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, MICHEL Françoise, CHERQUI Didier, BOADA Stéphane.

Suppléants : POMMIER Marina, DESVAUX Rolande, QUEYROI Jean-Marie.

EXCUSES : LAGORCE Isabelle, AGENEAU Elodie, ROMER Corinne, FERENCZI Guilaine.

ABSENTS : MERCIER Gérard, MICHEL Elisabeth, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie.

Secrétaire de séance : MOUSSEULT Philippe

N° : 2024-018

Objet : Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique Restauration 28h

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (2) ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 6 septembre 2024,

Le Président expose au Comité syndical la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique restauration de catégorie C, à 28 heures hebdomadaires.

Aux motifs suivants :

- Le poste ne correspond plus aux besoins de la structure du groupement scolaire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- la suppression au tableau des effectifs du SIVOS du Pays de Hautefort du poste technique restauration de catégorie C, à 28 heures hebdomadaires.

- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/01/2025.

Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 17/12/2024

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 19/12/2024

